

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.19PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 351'000.- pour les travaux
d'aménagement d'un local technique au cimetière**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 août 2016.

Elle était composée de Madame et Messieurs Emilienne WAGNIERE, Laurent GABELLA, Olivier MAIBACH, Sylvain PITTET, Brian OOSTERHOFF, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF, ainsi que du Commandant M. Pascal Pittet. Nous les remercions pour leur présence, leurs explications et précisions ainsi que pour l'attention portée aux questions de la commission et pour leurs réponses.

Résumé du préavis et précisions :

Comme explicité dans le préambule du préavis, à la suite du retrait du PR15.22PR pour diverses raisons (visibilité, emplacement, tombes cinéraires, abattage d'arbres), la Municipalité a souhaité la mise en place d'un groupe de travail composé par des personnes du service de la Commune (URBAT) et de la Société de sauvegarde et de mise en valeur du Castrum, afin de présenter un nouveau projet répondant aux attentes de toutes les parties.

La Commission tient à souligner que le nouveau projet est beaucoup plus abouti, avec un emplacement adéquat qui s'inscrit dans une volonté de discrétion et de sobriété, tout en répondant aux critères de fonctionnalités des services communaux et du personnel du Centre funéraire. De plus, en réponse aux attentes, les quatre arbres abattus seront replantés et le déplacement des tombes cinéraires (30) réduit au minimum afin de minimiser les coûts. Le trafic des véhicules lourds du STE qui doivent accéder à la zone des bennes coté hangar devrait se chiffrer à 2-3 mouvements hebdomadaires. A ce moment les riverains seront informés de mouvements des poids lourds. En outre, dans la zone de travail, le service des énergies privilégie un éclairage intelligent avec détecteur afin de limiter la consommation d'énergie. L'ouverture/fermeture du portail se fera manuellement, avec verrouillage hors des heures d'accès du centre funéraire.

Aussi, il est utile de préciser que le préavis PR15.22PR se chiffrait à CHF 301'000 et celui qui nous occupe à CHF 351'000 soit une différence de CHF 50'000, ce surcoût provient principalement du déplacement des tombes cinéraires (CHF 18'600.-), de l'abattage et de la compensation des arbres (23'950.-), du montage de la palissade du dépôt, ainsi que d'une majoration des travaux pour le passage au travers de la butte. Cette différence devrait être intégrée dans le budget 2017 de la Police du Nord Vaudois.

Conclusion :

Au vu de la présentation du projet qui répond aux demandes et attentes et des travaux qui vont être réalisés, après une brève délibération, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR16.19PR tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 23 août 2016

Rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Richard', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Boris Richard